



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_003

| <i>Nombre de conseillers</i> | |
|------------------------------|----|
| <i>En exercice</i> | 29 |
| <i>Présents</i> | 25 |
| <i>Votants</i> | 29 |
| <i>Nombre de voix pour</i> | 29 |
| <i>Nombre de voix contre</i> | 0 |
| <i>Abstention</i> | 0 |
| <i>NPPV</i> | 0 |

OBJET :

**Convention
de mise à disposition
de la piscine
de l'école des pupilles de
l'air et de l'espace
au profit de la commune de
Montbonnot-Saint-Martin
pour l'année 2025**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 038-213802499-20250128-01_01_2025_003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le 28 janvier

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2025

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjointes. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Paul KLEIN (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la convention avec l'Armée pour la piscine de l'EPAE a été renouvelée pour l'année 2024.

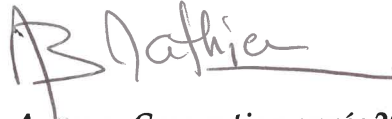
La convention étant annuelle, il y a lieu d'approuver une nouvelle convention pour l'année 2025.

Les termes de la convention 2025 sont les mêmes, seul l'article 2 est modifié par rapport à celui de 2024 concernant la définition des plages d'utilisation. Le préavis sera de 2 mois au lieu de 3 mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de d'autoriser monsieur le maire à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Annexe : Convention année 2025

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Dominique BONNET

